Le service Actions Éducatives vous informe



Inscriptions scolaires

pour les nouveaux arrivants

Lieu : **Guichet unique de la Direction des Services à la population, à la Mairie 8, Place Nelly OLIN, 95140 Garges-lès-Gonesse**

DOCUMENTS ORIGINAUX À FOURNIR *:

A ☐ Carte d'identité du responsable légal : *Présence du responsable légal obligatoire,*

B ☐ Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour un acte établi à l'étranger),

Jugement pour cas spécifiques (divorce, famille d'accueil, ...),

C ☐ Justificatifs de domicile : Quittance EDF ou GDF de moins de trois mois, et pour les :

Locataires : une quittance de loyer de moins de 3 mois et (si manuscrite) bail de location,

Propriétaires : dernière taxe foncière ou acte de propriété.

Hébergés :

- attestation d'hébergement,
- photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant,
- justificatif de domicile au nom de l'hébergé chez l'hébergeant de moins de 3 mois (attestation CAF ou courrier Sécurité sociale…),

D ☐ Carte de vaccinations à jour :

- pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018 les 3 DTP et leurs rappels,
- pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 les 11 vaccins réglementés.

E ☐ **Informations obligatoires à communiquer** : allergie(s) alimentaire(s) de l'enfant,

F ☐ Adresse courriel valide + numéro de matricule CAF,

G ☐ Coordonnées d'une tierce personne autre que les parents avec numéro de téléphone,

H ☐ Courrier explicatif pour une demande d'inscription en très petite section (enfants de moins de 3 ans). La demande sera étudiée en fonction de la capacité des places disponibles et du protocole d'accueil du dispositif TPS.

L'instruction scolaire est obligatoire dès 3 ans. Une fois l'enfant scolarisé sur un établissement à Garges, il n'est pas nécessaire de faire une démarche pour les années suivantes, sauf en cas de changement d'adresse.

***** *Toutes les données communiquées pour ce traitement sont utilisées par les services de la Mairie et les directions scolaires.*

+ d'informations : Direction de l'Enfance — enfance@villedegarges.com

GARGES Forte & fière

Ville amie des enfants

villedegarges.fr